

Le mot de la Présidente

En organisant ces entretiens de l'IRES sur les nouveaux enjeux des restructurations, l'IRES avait l'ambition de soumettre au débat public les observations et propositions d'un séminaire qui avait associé syndicats, chercheurs et praticiens autour de deux questions d'actualité qui étaient apparues comme centrales au cours des travaux : les restructurations comme objet de dialogue social et le partage des responsabilités de reclassement.

Le nombre des participants, la qualité des interventions ont traduit l'intérêt porté au sujet et le besoin d'une réflexion plus approfondie sur la gouvernance d'entreprise. La banalisation des restructurations ne doit pas conduire à une sous-estimation des coûts sociaux comme les acteurs l'ont montré. Comment être à la fois réactif et agir dans la durée, comment agir réellement en amont ? Que recouvre exactement la responsabilité sociale de l'entreprise ? Qu'est ce qu'une offre valable d'emploi ou de reclassement ? Quels rôles respectifs des responsables politiques, des juges ?

Toutes ces questions posées lors des entretiens montrent la pertinence de la démarche d'un dialogue continu entre syndicalistes et chercheurs et incitent à poursuivre le travail engagé, renforçant le lien entre mouvement syndical, recherche et société civile.

Sans se substituer aux responsabilités des organisations syndicales, l'IRES apporte ainsi sa contribution originale sur ce sujet en remettant enjeux et acteurs sociaux au cœur de la problématique économique.

Au moment où des changements institutionnels importants marquent l'environnement immédiat de l'IRES avec la disparition du Commissariat Général du Plan et la création du Centre d'analyse stratégique, chargé de jouer auprès du Premier ministre un rôle d'expertise et d'aide à la décision pour la conduite de l'action gouvernementale, la spécificité de l'IRES rassemblant les syndicats sans avoir une fonction intersyndicale, associant l'indépendance et le sérieux scientifique, doit être préservée.

Chargé d'une mission d'intérêt général, l'IRES fonctionne avec des crédits publics. En cette période de vœux, je souhaite en tant que Présidente que les moyens qui nous seront effectivement alloués pour cette année 2006 correspondent à nos missions et nous permettent de mener à bien nos programmes de recherche.

Pierrette Crosemarie

Les restructurations, nouveaux enjeux*

Table-ronde 1 : Les restructurations, objet de dialogue social - De la France à l'Europe - ?

Les restructurations contemporaines, pour partie différentes de celles du passé, posent en des termes renouvelés la question du *dialogue social*. Plus permanentes et diversifiées, elles se manifestent non seulement dans des crises ouvertes, mais aussi dans des déstabilisations économiques et sociales diffuses, face auxquelles l'ensemble des acteurs se trouve conduit à repenser leurs modes d'intervention et de négociation.

Un mouvement de restructuration continu et multiforme

Aux remaniements de secteurs entiers, comme la sidérurgie, ont succédé, depuis les années 1980, des recompositions plus permanentes et fragmentées des firmes. Si les faillites sont toujours d'actualité, il s'agit plus souvent de restructurations « offensives » d'entreprises en bonne santé.

Les raisons de cette évolution sont de plusieurs ordres : la « financiarisation » de l'économie privilégiant la rentabilité à court terme ; l'internationalisation de la concurrence, avec la volonté de réactivité à la demande ; l'accélération des innovations technologiques. Ainsi, les entreprises seraient prises dans une course au changement, une recherche de flexibilité optimale ; ce qui tendrait à se traduire dans des remaniements récurrents.

Dès lors, les arrêts d'activités et fermetures d'établissements ne constituent que la face émergente d'un phénomène plus difficile à appréhender, un mouvement continu de remodelage des entreprises et de leur localisation. La structure des firmes devient plus mobile et plus floue, parallèlement à l'essor d'organisation en réseau. On serait ainsi face à un processus de reconfiguration, ne passant pas nécessairement par des crises manifestes et qui, de plus, emprunte des formes très variées suivant les entreprises, les secteurs et les territoires.

Des déstabilisations économiques et sociales plus diffuses et durables

Au-delà des destructions d'emplois, on assiste à une détérioration plus souterraine des conditions d'emploi et de travail. De nouvelles formes de vulnérabilités pour les travailleurs se développent. Les remaniements d'emplois empruntent de multiples modalités : préretraites, externalisations, contrats précaires, etc. Ce qui conduit à une différenciation des statuts d'emploi et au développement de nouvelles formes de segmentation du salariat et d'exclusion. Les salariés qui restent dans l'entreprise sont, pour leur part, mis à l'épreuve d'une adaptation continue, ce qui se traduit par un accroissement des pénibilités. Aussi, si la reconversion des personnes licenciées est cruciale, elle ne constitue qu'une partie d'un problème plus vaste, à savoir celui d'assurer la protection des travailleurs dans des trajectoires professionnelles désormais plus chaotiques.

Du point de vue des territoires, l'enjeu est non seulement de faire face à des chocs frontaux, de soutenir la reconversion de sites, mais d'assurer dans la durée la pérennité des espaces locaux. Face au nomadisme des entreprises, il

*Titre des discussions organisées par l'IRES avec la participation du Conseil Economique et Social accueillant la manifestation lors des **ENTRETIENS DE L'IRES** du 27 Octobre 2005, et du numéro spécial de La Revue de L'IRES n° 47 (<http://www.ires-fr.org/files/publications/revue/revueires.htm>)

s'agit d'entretenir une capacité globale d'adaptation des territoires. Pour cela, la mise en place de systèmes de concertation locaux entre tous les acteurs privés et publics (entreprises, services d'Etat et des collectivités locales, élus, syndicats, etc.), s'affirme de plus en plus comme une nécessité.

Les modalités du dialogue social en question.

Compte tenu de ce changement de contexte, les partenaires sociaux se voient confrontés à de multiples interrogations, que l'on peut résumer ainsi : où, quand et comment conduire un dialogue social sur les restructurations ?

En premier lieu se pose le dilemme du choix du niveau pertinent de négociation et de concertation. On est face à un double déplacement, vers le niveau local : l'établissement, l'entreprise, les territoires ; et vers le niveau global : la nation, l'espace international. Dès lors, quel(s) niveau(x) privilégier et comment articuler ceux-ci, afin d'éviter une fragmentation du *dialogue social* et garantir l'équité de traitement des personnes et des territoires ?

Par ailleurs, du fait du caractère continu et diffus des restructurations, il apparaît nécessaire d'agir en amont, dépassant les seules négociations lors d'épisodes critiques, notamment de licenciements collectifs. Or, comment mettre en place une démarche d'anticipation ? Comment étendre le *dialogue social* dans le temps et dans l'espace ?

Ainsi, l'ensemble des acteurs se trouve plus que jamais face à des gageures : savoir à la fois être plus réactif et agir dans la durée ; mieux prendre en compte la diversité des situations concrètes, tout en conduisant une réflexion plus globale, nécessaire au maintien d'une action cohérente.

Marie Raveyre

Résumé des débats

Danielle Kaisergruber, *Consultante, Directrice de KDRC*, relève les sensibles différences entre pays européens en matière de traitement des restructurations. La France attache plus d'attention au « rituel procédurier » qu'à l'anticipation et au dialogue portant, en amont, sur la stratégie de l'entreprise. Ce « rituel » oblige à un déroulement séquentiel de l'opération de restructuration qui ne permet que trop tardivement l'évocation des alternatives économiques envisageables. La négociation se concentre donc en France sur les obligations de reclassement et de revitalisation des sites. Danielle Kaisergruber relève à cet égard que les conséquences des restructurations sont de plus en plus répercutées sur les sous-traitants alors que les grandes entreprises sont mieux à même de concilier mobilité interne et mobilité externe pour leurs salariés soumis à restructuration: il s'agit là d'un problème devenu prioritaire. Marcel Grignard, *Secrétaire national de la CFDT*, confirme avec force l'importance grandissante de ce point: les salariés sont traités inégalement en fonction de leur localisation dans la grande entreprise donneuse d'ordre ou chez un sous-traitant. Dans le cours de la discussion, la question de l'adaptation de la représentation du personnel à la structure juridique de l'entreprise ou du groupe sera posée.

Emmanuel Julien, *Directeur adjoint de la direction des Relations Sociales du MEDEF*, considère que le dialogue social européen a permis d'établir un socle à propos du traitement des restructurations, notamment grâce aux orientations de référence

adoptés par les partenaires sociaux européens en 2002. Il pense qu'un « palier » juridique a sans doute été atteint dans ce domaine, à l'échelle européenne: il fait état de la réticence de plusieurs patronats nationaux à envisager de nouveaux accords consistants et de nouveaux instruments d'intervention. Il n'y a guère de culture européenne commune des restructurations. L'apport européen consiste plutôt à comparer les expériences nationales et à promouvoir les bonnes pratiques, dans le respect de la diversité. Danielle Kaisergruber pense au demeurant qu'il convient d'impulser une démarche de projet sans attendre de nouvelles règles.

Marcel Grignard relève que les difficultés d'anticipation des restructurations sont liées, pour partie, à l'absence de diagnostic sectoriel de qualité. Les accords de méthode, bien utilisés, peuvent s'avérer une voie pour construire et organiser de nouveaux droits collectifs pour les salariés. La mise sur pied d'outils volontaristes à l'échelle européenne est souhaitable. La gouvernance des entreprises ne devrait pas échapper au dialogue social, de telle sorte que celui-ci puisse l'influencer. Il importe de clarifier les responsabilités des différents protagonistes, ainsi que l'espace réel (le territoire affecté, le contour réel de l'entreprise) sur lequel doivent porter ces responsabilités.

Jacky Fayolle

Table-ronde 2 : Quel partage des responsabilités de reclassement ?

Le reclassement des salariés licenciés : sortir de la logique de l'Etat ou de l'Entreprise Providence

La question de la responsabilité des acteurs dans les opérations de reclassement des salariés est particulièrement pertinente lorsque que l'on s'intéresse aux dispositifs de reclassements des salariés licenciés qui sont loin de donner satisfaction.

Deux constats pour illustrer ce désenchantement.

- **Moins d'un salarié licencié sur deux décide d'intégrer la cellule de reclassement prévue par le plan social** de l'entreprise. Les cellules de reclassement se sont développées dans les années 1990 en lien avec la volonté politique de renforcer le contenu des plans sociaux.

Pourquoi donc une telle désaffection à leur égard ?

D'abord par manque d'information du salarié sur la nature exacte de ces dispositifs, ce qui pointe là une première défaillance dans le jeu d'acteurs.

A qui échoit la mission d'informer le salarié sur ces droits ?

L'entreprise (mais, qui : la direction, les organisations syndicales), le cabinet prestataire, le service public de l'emploi, SPE : AFPA, ANPE, DDTEFP, ASSEDIC. Cette question souligne déjà la nécessité de mieux coordonner les interventions des acteurs en présence en amont même de la participation des salariés à tout dispositif de reclassement.

- **Moins d'un salarié sur deux parvient à renouer avec un emploi stable** au terme de la cellule de reclassement. Les causes sont multiples, de nature socio-économique mais pas seulement. Les observations effectuées sur le terrain montrent que le dispositif des cellules de reclassement est rarement conçu dans une logique de conduite de projet et on est en droit de se demander si il y a véritablement un pilote dans l'avion ? Et quelle est sa véritable

identité ? Tout se passe comme si, une fois prévue par le plan social, l'entreprise délègue au cabinet prestataire le soin d'animer seule la cellule, celle-ci étant déjà conçue par les acteurs de l'entreprise comme n'en faisant plus vraiment partie. En revanche, vue du côté de l'administration, la cellule de reclassement fait partie intégrante de l'entreprise et le SPE n'estime pas nécessaire de mobiliser des moyens supplémentaires pour des salariés qui disposeraient des ressources de l'entreprise via le plan social. Finalement la cellule de reclassement, selon que l'acteur soit privé ou public, est simultanément dedans et dehors d'où l'absence quasi-totale de coopération entre la cellule de reclassement, l'entreprise et le SPE local.

Ce constat de défaillance est aussi lié à l'attitude des pouvoirs publics face à la question de la responsabilité des acteurs. La vision du législateur a toujours consisté à raisonner en terme d'exclusivité radicale en privilégiant, selon les époques soit le tout Etat soit le tout entreprise.

Cette vision binaire de la responsabilité du reclassement apparaît décalée car le problème posé, c'est celui de la coopération des différents acteurs qui tous disposent localement de ressources pour favoriser la construction de nouvelles trajectoires professionnelles.

Il convient d'insister sur le rôle clef des organisations syndicales. Toutes les études qui ont débouché sur des résultats, en termes d'adhésion et de reclassement, supérieurs à la moyenne nationale reposent sur une forte implication de l'acteur syndical que ce soit :

- pour inciter les salariés à adhérer à la cellule ;
- pour favoriser le montage d'actions de formation ;
- pour mobiliser les salariés dans des démarches de type VAE en les sensibilisant aux enjeux de ces nouveaux droits.

Des droits qui, si l'on en favorise l'accès, pourraient bien contribuer à sécuriser les trajectoires professionnelles des salariés au-delà du périmètre de l'entreprise et du plan social.

Carole Tuchsirer

Résumé des débats

Antoine Lyon-Caen, *Professeur de droit à l'Université Paris XI Nanterre*, prolonge le propos de Carole Tuchsirer, *chercheuse à l'IREs* (Cf. ci-dessus), en relativisant la portée de l'obligation de reclassement qui s'impose aux entreprises: ce n'est pas une obligation de résultat et le principe de proportionnalité s'applique dans l'appréciation de la responsabilité de l'entreprise. Le juge est à l'origine de cette obligation, dont l'impact, en amont, sur la conduite des opérations de restructuration par les directions reste mal évalué. De manière plus générale, la possibilité de recours au juge constitue une garantie en faveur du pluralisme des évaluations

d'une opération de restructuration. Au demeurant, il ne s'agit que d'une possibilité, de nature incitative: la fréquence de recours effectif au juge est en pratique limitée. Ce recours est motivé par la difficulté des partenaires sociaux à faire preuve d'inventivité dans la négociation, pour qu'elle débouche sur une solution acceptable. L'intervention du juge peut être nécessaire pour qu'une telle solution s'invente.

Jean-Claude Quentin, *Secrétaire confédéral de la CGT-FO*, considère que la sécurisation juridique des processus de restructuration doit avoir pour contrepartie une véritable sécurisation sociale, qui éloigne la pratique courante du « chèque-valise ». Mais, pour cela, il faut du temps et des ressources financières. Il rappelle les propositions faites par la confédération CGT-FO au cours de la négociation interprofessionnelle de 2003, qui n'a pas abouti: les accords de méthode devraient maintenir le lien contractuel du salarié avec l'entreprise et organiser l'élaboration d'un plan social sur un horizon défini; ce plan devrait être ouvert à l'adhésion des entreprises sous-traitantes et s'accompagner d'un dispositif de mutualisation permettant la prise en charge des salaires des travailleurs concernés sur une durée suffisante. L'absence d'accord de ce type conduirait au retour sur la procédure courante.

Thierry Le Paon, *Secrétaire général de l'Union Départementale CGT du Calvados*, partant de l'expérience de Moulinex et de la médiocrité du taux de reclassement des salariés concernés, met en évidence la difficulté des groupes à assumer réellement leurs responsabilités: l'anticipation est très souvent implicite, c'est-à-dire que la direction du groupe ou de l'entreprise donneuse d'ordre pratique le secret et ne cherche pas à la partager. Il propose de sortir de la logique actuelle du plan social, en imposant le maintien du contrat de travail tant que le reclassement n'est pas effectué et de faire de la formation, dans la foulée de l'avancée qu'est le DIF, une pièce centrale de la « sécurité sociale professionnelle ». Antoine Lyon-Caen rappelle cependant que la vocation du plan social était originellement d'éviter les licenciements, non de les organiser. Il pense en conséquence souhaitable de dissocier droit de licenciement et traitement des restructurations. Cette distinction pourrait contribuer à un déroulement plus fructueux de la négociation interprofessionnelle sur le thème des restructurations, qui est en échec depuis de longues années.

Jacky Fayolle

Les prochains **ENTRETIENS DE L'IREs** auront lieu le :
jeudi 23 mars 2006
sur le thème de la précarité de l'emploi
(numéro spécial 97 de la Chronique Internationale de l'IREs)

BULLETIN D'ABONNEMENT 2006

Nom, prénom Date

Adresse

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IREs* (gratuit) désire m'abonner à *Chronique Internationale* : 30 €
 désire m'abonner à *La Revue de l'IREs* : 65 € désire m'abonner à *Chronique Internationale* + *Revue* : 85 €
 désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IREs*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IREs, Virement CDC - RIB 40031 00001 0000245046D 80
- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD : n° Date d'expiration

à : IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est - 93192 Noisy-le-Grand CEDEX

Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18 - E-mail : info@ires-fr.org

Signature

Union des Mutuelles Sociales Agricoles de l'Ouest (UMSAO). Assemblée générale. Intervention de Pierre Volovitch « Place des complémentaires santé dans la réforme de l'assurance maladie ». (Fontevraud, 3 octobre 2005)

Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE). Université des cadres du MINEFI. Communication de Jean-Marie Pernot « travailler dans le changement, travailler au changement ». (Vincennes, 4-10-18 octobre, 8 novembre 2005)

Université de Paris Dauphine. Séminaire « Economie des politiques sociales : équité et redistribution ». Discussion d'Antoine Math « Bien-être et dépendance des personnes âgées en Europe : le rôle de l'intégration sociale ». (Paris, 5 octobre 2005)

Centre de formation de la CGT/Benoît Frachon. Communication de Jean-Marie Pernot : « Les enjeux de la réorganisation du syndicalisme international ». (Courcelles sur Yvettes, 6 octobre 2005)

Véolia Environnement. Journée d'étude « Développement des compétences et parcours professionnels ». Communication de Florence Lefresne « Formation tout au long de la vie : des enjeux convergents dans des contextes institutionnels différents au sein de l'Europe ». (Jouy-le-Moutier, 6 octobre 2005)

Université de Besançon. Master « Analyse et gestion des politiques sociales. Intervention de Pierre Volovitch « Les réformes des systèmes d'assurance maladie en Europe ». (Besançon, 14 octobre 2005)

Conseil d'Analyse Economique (CAE). Assemblée plénière en présence du Premier Ministre. Participation de Jacky Fayolle au débat sur « La réforme de l'Etat » (Paris, 14 octobre 2005).

Mission d'information sur la Pauvreté et l'Exclusion sociale en Ile de France (MIPES). Rencontre organisée sur le thème « Comment les médias parlent-ils des personnes en situation de pauvreté ? » dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère. Intervention d'Yves Lochard. (Paris, 17 octobre 2005)

Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Intervention de Jacky Fayolle au cours du quatrième module de la 26^e session nationale « Les régulations sociales en devenir : acteurs, conflits, efficacités ? » sur le thème « Restructurations d'hier et d'aujourd'hui ». (Marcy l'Etoile, 17-20 octobre 2005)

Université Rennes II. ISST de l'Ouest. Formation CGT « L'élargissement européen et ses conséquences ». Intervention d'Antoine Math « Les enjeux sociaux de l'élargissement de l'Union européenne ». (Rennes, 19 octobre 2005)

Syndicat national des enseignants du second degré (SNES). Session de formation nationale. Intervention de Jean-Marie Pernot « Le syndicalisme français aujourd'hui ». (Paris, 19 octobre 2005)

Université Qinghua. Séminaire de l'antenne expérimentale en sciences sociales et humaines. Communication de Pierre Concialdi « Le débat autour des retraites en France ». (Pékin, 27 octobre 2005)

Société d'Economie politique (Brésil). Colloque Latino-américain d'Economie Politique « América latina y el rumbo del capitalismo ». Communication de Michel Husson « L'économie mondiale déséquilibrée ». (Mexico, 27-29 octobre)

Syndicat national des médecins de PMI/CGT/CGT-FO/CFDT/UNSA. 60^e anniversaire de l'ordonnance mettant en place la PMI. Intervention de Pierre Volovitch « Y a-t-il une politique de santé publique ? ». (Paris, 3 novembre 2005)

Observatoire des cadres/CFDT. Séminaire « Les cadres dans les réformes du MINEFI : enseignement pour les administrations publiques ». Présentation et débat par Jean-Marie Pernot à propos de l'enquête IRES sur le MINEFI. (Paris, 4 novembre 2005)

Centro Internazionale di Studi Sociali (CISS). Conférence finale du projet LAW « ICTs, Social Inclusion and Welfare in Europe : showcasing good practice ». Communication de Pierre Concialdi « E-Government, welfare policies and social inclusion ». (Rome, 4-5 novembre 2005)

Association France-Pologne pour l'Europe. Deuxième Université d'été « L'emploi en Europe : concurrences et solidarités à l'heure de la globalisation », Conclusion par Jacky Fayolle de la première journée sur « Les enjeux structurels pour l'emploi en Europe : la stratégie européenne pour l'emploi ». (Lodz, Pologne, 4-6 novembre 2005)

Université Européenne du Travail. Atelier national dans le cadre du projet européen sur les restructurations innovantes. Intervention

de Jacky Fayolle sur le thème « Restructurations d'hier et d'aujourd'hui » (Paris, 10 novembre 2005)

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Réunion annuelle des centres nationaux correspondants de l'Observatoire Européen des Relations Industrielles. Participation de Jacky Fayolle (Dublin, 10-11 novembre 2005)

CGT. Forum « démocratie sociale ». Intervention de Jean-Marie Pernot dans une table ronde. (Caen, 15 novembre 2005)

Conseil de l'Europe. Forum « Concilier flexibilité du travail et cohésion sociale ». Communication de Michel Husson « Les salariés face à la restructuration permanente ». (Strasbourg, 17-18 novembre 2005)

Jawaharlal Nehru University. Conférence internationale « Globalisation : Social and Political Dimensions ». Communication de Pierre Concialdi « Restructuring Social Protection in the Context of Globalisation ». (New Delhi, 17-18 novembre 2005)

Mutualité sociale agricole (MSA). Séminaire de formation des « nouveaux administrateurs ». Intervention de Pierre Volovitch « La protection sociale : état des lieux et enjeux ». (Vichy, 16 novembre – Blois, 22 novembre/13 décembre – Amiens, 29 novembre 2005)

CNAV. Journée « Sésame ». Intervention de Pierre Volovitch avec Bruno Palier (CEVIPOF) sur « les réformes de la protection sociale en Europe ». (Tours, 17 novembre – Paris, 24 novembre 2005)

CGT. Forum « Santé protection sociale, l'utopie d'hier, l'ambition de demain ». Participation de Pierre Volovitch à la première table-ronde. (Montreuil, 18 novembre 2005)

Warwick Business School/Institut syndical européen. Séminaire international « Europeanisation and Organised Labour ». Communication de Udo Rehfeldt « Perspectives for company bargaining on the European level ». (Warwick, 18-19 novembre 2005)

UNSA. Colloque « Pour un service public rénové au service des chômeurs ». Communication de Florence Lefresne : « Les politiques d'emploi en Europe ». (Paris, 21 novembre 2005).

Université de Rouen/GRIS/LISE/CNRS. Xèmes journées de sociologie du travail :

- communication de Florence Lefresne : « Changements organisationnels et intensification du travail : une évaluation de l'impact de la RTT » ;

- communication de Marie Raveyre « Restructurations et travail : un report de charge de régulation de la flexibilité sur les salariés ? » ;

- communication de Catherine Vincent avec Michèle Tallard (IRIS-TS) sur « Modernisation de l'Etat et mutations des relations professionnelles dans la fonction publique française : l'exemple de l'hôpital » ;

(Rouen, 24-25 novembre 2005)

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Conférence sur « Les relations industrielles dans l'Union Européenne, le Japon et les Etats-Unis ». Participation de Jacky Fayolle. (Londres, 24-25 novembre 2005)

Université de Poitiers. Conférence au GEDES (Groupe d'études et de développement économique et social) de Catherine Sauviat sur le thème « Les salariés et la gouvernance des entreprises en France ». (Poitiers, 28 novembre 2005)

OMNES, Association de syndicats d'Air France. Séminaire sur « Le défi des délocalisations ». Synthèse par Jacky Fayolle. (Massy-Palaiseau, 29-30 novembre 2005)

CGT. Conférence Emergences « Restructurations : et comment ça va la santé au travail ? Communication de Marie Raveyre « Restructurations : le travail mis à mal ». (Montreuil, 18 novembre 2005)

Forum CGT. Thème général, « L'efficacité du syndicalisme ». Intervention Jean-Marie Pernot dans une table ronde. (Dijon, 1^{er} décembre 2005)

Université Paris-Dauphine, UFR Sciences des Organisations. Participation de Jacky Fayolle comme rapporteur au jury de soutenance de la thèse de Jean-Pierre Cling « Commerce, croissance, pauvreté et inégalités dans les pays en voie de développement » (Paris, 6 décembre 2005)

Institut des sciences sociales du travail de l'ouest (ISSTO). Stage CFDT « Services publics et services économiques d'intérêt général ». Communication de Catherine Vincent « La négociation collective dans les services publics européens ». (Rennes, 8 décembre 2005)

Ver.di/Hans Böckler Stiftung. Conférence « Public services in Europe – between political responsibility and competition ». Participation de Catherine Vincent à une table-ronde « Services in general interest in the UE – a comparison of several countries ». (Berlin, 12 décembre 2005)

Fundacio Pau i Solidaritat, Confederació Sindical de la Comissió Obrera Nacional de Catalunya, Conférence sur la Responsabilité Sociale des Entreprises. Présentation par Jacky Fayolle de l'état du débat sur la RSE en France. (Barcelone, 15-16 décembre 2005).

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Directeur de la publication : Pierrette Crosemarie
Responsable : Benoît Robin
Réalisation : Monique Jacquin
Louyot S.A. - Paris
Dépôt légal : 1er trimestre 2006 - ISSN n°1145-1394

L'IRES soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale. en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IRES dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois. Pour les obtenir, s'adresser auprès de l'organisation concernée (voir les adresses en page 6).



Laïcité et Syndicalisme, autour du centième anniversaire de la loi de 1905

Actes du colloque du 29 mars 2005

Révolution ambitieuse, aux enjeux aussi importants que ceux de 1789, dont ils sont un aboutissement, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905 a été conçue pour faire de la France une République laïque et ce, de façon irréversible. La loi votée, conquête dont on ne prendra la mesure qu'après plusieurs générations, renvoie clairement religions et églises dans la sphère privée, émancipant de fait la sphère publique. En garantissant la liberté de conscience dont l'école publique, gratuite et obligatoire est la dépositaire, la laïcité a donné tout son sens aux valeurs républicaines ; l'égalité de droits est le facteur clé.

Du point de vue du syndicalisme, la loi de 1905 dite de « séparation des Eglises et de l'Etat » s'inscrit dans la continuité du processus législatif autorisant les syndicats à s'organiser librement pour défendre les droits des travailleurs. Ce mouvement sera poursuivi en 1906 avec l'adoption de la charte d'Amiens (1906) qui marque l'indépendance du syndicalisme.

La laïcité est constitutive de Force Ouvrière, et de fait associée à son indépendance. Il était naturel, alors que l'on célèbre le centenaire de la loi de 1905, qu'au travers d'un colloque au Conseil Economique et Social, dont cette étude reprend les travaux, Force Ouvrière interroge sur la pertinence, l'actualité et l'importance du concept de laïcité pour le syndicalisme libre et indépendant.

Les différents intervenants, journalistes, philosophes, universitaires, syndicalistes montrent que les notions de laïcité et d'indépendance refusent les influences, les pressions, le poids des particularismes dans une époque marquée par le recul de l'Etat et la domination des marchés financiers qui conduisent au repli identitaire et nourrissent toutes les formes de communautarisme. Celles-ci rencontrent un écho d'autant plus favorable que la précarité progresse, la pauvreté s'étend et l'égalité de droit se dissout dans

la somme des inégalités sociales et territoriales imposées par des politiques économiques libérales toujours plus agressives. La défense des droits et garanties des salariés dans le respect du principe d'égalité fonde le combat de Force Ouvrière, combat qu'elle poursuit à travers la défense d'une République laïque.



Fractionnement identitaire, intolérance, et politiques de réduction des inégalités

Karine Van der Straeten

La question de la redistribution des richesses et celle de l'intolérance religieuse ou ethnique au sein d'un même pays peuvent-elles être pensées séparément ? Il y a de multiples raisons de penser que la réponse à cette question est négative. En effet, il existe de multiples canaux par lesquels l'intolérance et l'hostilité vis à vis des minorités ethniques ou religieuses peuvent affecter les politiques de redistribution. En particulier, si la pauvreté est perçue comme un phénomène frappant essentiellement certains groupes culturels, une certaine hostilité vis à vis de ces groupes, minant la notion de solidarité nationale, peut induire les gens à souhaiter globalement moins de redistribution (effet direct). D'autre part, elle peut pousser des électeurs favorables à une redistribution des richesses importante (votant traditionnellement pour des partis de gauche) mais relativement intolérants, à reporter leur voix vers des partis plus conservateurs, diminuant ainsi les chances que des politiques de redistribution soient mises en place (effet indirect). On se propose d'étudier ces deux canaux, en France et dans d'autres pays européens, ainsi qu'aux Etats-Unis, et de quantifier les effets potentiels sur les politiques de redistribution des richesses.

Dans le cas français, sur les années 1990-2000, on conclut à des effets indirects de relativement faible amplitude. Les effets directs en revanche semblent beaucoup plus considérables. On montre sur des données d'enquête françaises du CEVIPOF qu'il existe en 2002 une corrélation très forte entre

les opinions en matière d'immigration et celles concernant les minima sociaux, qui n'existaient pas en 1988. Les personnes interrogées pensant qu'il y a trop d'immigrés ont une opinion beaucoup plus négative que les autres sur le RMI en général. Une explication possible est que l'on est en train d'assister à une remise en cause des fondements de la solidarité. Depuis une quinzaine d'années, les inégalités économiques entre groupes ethniques seraient devenues plus importantes – sinon plus visibles – en France. De ce fait, les politiques d'aide aux personnes en situation précaire seraient perçues par une fraction croissante de la population comme bénéficiant de manière disproportionnée aux immigrés. Ce qui réduirait globalement le soutien populaire à de telles politiques. Des travaux complémentaires sont indispensables pour savoir s'il s'agit d'une manifestation d'une crise plus générale du système social européen (suspicion généralisée à l'égard des individus bénéficiant de l'aide sociale) ou d'une réaction très ciblée sur certains groupes nationaux ou ethniques.



Surmonter les difficultés de lecture/écriture en 6^{ème}

Agnès Florin, Philippe Guimard,
Ghozlane Fleury-Bahi,
Emmanuelle Gardair, André Ndofo,
Isabelle Nocus, Angélique Rambaud,
Anne-Sophie Rocher

Trop d'enfants entrent en 6^{ème} avec des difficultés face à l'écrit qui vont les empêcher de suivre normalement une scolarité secondaire. La perception qu'ont les élèves de leurs compétences et leurs attributions causales des résultats scolaires perçus influencent différents paramètres de leurs activités (engagement, persévérance, performance) qui doivent être pris en compte dans toute intervention. Notre projet visait à élaborer un dispositif d'aide aux apprentissages de l'écrit permettant de remobiliser les élèves en difficulté, dans le cadre habituel et la classe et en respectant le programme de français de 6^{ème}. 245 élèves répartis dans 16 classes, dont 8 classes expérimentales et 6 classes contrôle ont participé à cette recherche avec leurs enseignants de français. Les élè-

ves ont été évalués dès la rentrée : français (évaluations nationales 6^{ème}) ; niveau cognitif (PAMS de Khomsi, 1998), attitudes face à l'écrit et estime de soi (échelles originales). Les entraînements sont réalisés par les enseignants. Un guide de travail leur est remis ainsi que des livrets individuels d'autoévaluation pour les élèves. Plusieurs principes de travail permettent de traiter l'écrit comme une activité fonctionnelle et faire de son apprentissage un processus interactif. Après les entraînements, les attitudes des élèves face à l'écrit, leurs compétences en lecture compréhension et production écrite sont évaluées dans les groupes expérimentaux et contrôle (en avril).

Un entraînement fondé sur la remobilisation des élèves de 6^{ème} sur l'écrit a des effets positifs sur les attitudes face à l'écrit, et sur la production écrite, ce qui indique qu'il est encore possible d'avoir une intervention efficace à ce niveau de la scolarité. Mais des entraînements supplémentaires dans les trois domaines étudiés - lecture compréhension, outils de la langue, production écrite - ne conduisent pas à une amélioration supérieure en français. En distinguant deux sous-groupes d'élèves (forts et faibles), d'après leurs résultats en début d'année aux évaluations nationales de français, on note que le gain concerne en particulier les élèves « faibles », pour le score en lecture compréhension et plusieurs scores en production écrite. Les progrès observés en décembre et liés à l'expérimentation se maintiennent et s'observent également en avril, pour le score global en français et la production écrite. A nombre identique de séances, les enseignants des classes qui progressent le plus proposent, par rapport aux autres, plus d'activités favorisant le travail en équipe (petits groupes) et centrées sur l'acquisition de connaissances en lecture. On peut noter aussi la correspondance entre les progrès des élèves des classes expérimentales et leurs évaluations positives des séances d'entraînement. Ces autoévaluations, qui sollicitaient une attitude réflexive sur les tâches proposées et leur propre activité, ont contribué à remobiliser ces enfants sur les activités de français. Pour autant, apparaissent bon nombre de pensées irrationnelles, probablement ancrées au cours des années de difficultés dans la maîtrise de l'écrit : pensées par tout ou rien, autodépréciation, attribution des difficultés à des causes externes plutôt qu'à sa propre activité, intolérance aux frustrations. Leurs appréciations rejoignent souvent celles des enseignants dans leurs carnets de bord, sur les difficultés de mémorisation,

de maintien de l'attention, le besoin d'aides méthodologiques, l'abandon immédiat si le succès n'est pas instantané. Apprendre à lire et à écrire est difficile, quelquefois ennuyeux, et nécessite des efforts et des exercices répétés, pendant des années. Donner ou restaurer le désir d'apprendre passe par la définition d'objectifs à la mesure des possibilités de chacun, de méthodologies d'apprentissage qu'il faut s'approprier, et par l'autoévaluation des progrès réalisés. Les difficultés dans les processus de bas niveau doivent être dépassées, avant que des progrès notables puissent être réalisés dans les traitements plus complexes d'une part, et les sentiments d'échecs cumulés des élèves au cours de leur scolarité primaire pèsent d'un poids trop important pour céder à quelques séances d'entraînement en classe de 6^{ème} d'autre part. On ne pourra progresser qu'en accordant plus d'intérêt, dès le plus jeune âge, à la méthodologie du travail. On sait que l'école ne peut plus faire l'économie d'une pédagogie de l'oral en maternelle dès lors qu'elle accueille tous les enfants dès l'âge de 3 ans, à un âge où cet apprentissage se faisait « naturellement » dans la famille. De même, elle ne peut plus laisser de côté ces compétences mises en jeu dans tous les apprentissages et devrait les développer dès l'école primaire, avant que l'espérance de réussite ne se dégrade. La lutte contre les difficultés dans l'écrit commence dès l'école maternelle et élémentaire, avec le développement de la maîtrise de l'oral et les premiers apprentissages de l'écrit, qui ne devraient pas laisser d'enfant en grande difficulté sans prise en charge spécifique, dès le cycle des apprentissages fondamentaux.



Mondialisation : les grandes manœuvres du néo-libéralisme

Philippe Arondel

Présentée par les uns comme l'horizon indépassable de notre histoire, dénoncée par les autres comme la source de tous nos maux, la mondialisation - baptisée parfois, selon une terminologie d'origine anglo-saxonne, globalisation - est aujourd'hui au centre d'un débat passionné et passablement ambigu qui

transcende les clivages idéologiques convenus et interpelle vigoureusement le syndicalisme. Ne laissant pas d'être marqué au coin d'un conformisme le disputant à la platitude conceptuelle la plus totale, ce débat se doit d'être revisité avec un sens aigu de la démarche critique si l'on veut parvenir à esquisser les contours d'un discours original, iconoclaste, en phase avec les aspirations des salariés, sur une transnationalisation des échanges bousculant, pour le meilleur comme pour le pire, la plupart de nos repères établis.

Ce texte comprenant deux tomes, n'hésitant point à s'en prendre à certaines des « vaches sacrées » conceptuelles en vogue, se veut, dans un mouvement tout à la fois déconstructeur et refondateur, une contribution ouverte au nécessaire dialogue qui doit s'ouvrir entre toutes les composantes d'un mouvement social confronté, depuis le tournant historique des années 1980, au même désastre rampant : l'enracinement progressif d'une *société de marché* mondialisée, d'un village planétaire faisant de la création de valeur actionnariale le cœur stratégique de sa dynamique inégalitaire et désintégratrice.

S'efforçant de lier rigueur et liberté de ton, le premier tome pointe sans ménagement la responsabilité des marchés financiers et de certaines grandes organisations internationales dans l'émergence d'un nouveau modèle d'accumulation du capital riment trop souvent avec régression éthico-sociale. Il procède aussi à un décryptage serré et engagé de la grammaire conceptuelle qui vertèbre, au plan international, une idéologie du « tout marché » exalté par nombre penseurs « installés » - on pense ici au publiciste américain Francis Fukuyama - comme la fin de l'histoire.

Le deuxième tome, quant à lui, met l'accent, au travers d'une série d'analyses sans concession, sur les différentes stratégies de résistance citoyenne essayant, à peu près sur toute la planète, d'enrayer la course au « moins-disant social ». Il montre, preuves à l'appui, combien le syndicalisme aurait intérêt à s'inspirer de ces nouvelles problématiques contestataires en gestation s'il veut avoir quelque chance de reprendre langue avec les *grands récits émancipateurs* qui ont bercé ses premiers balbutiements. Parfois empreintes d'un certain confusionnisme, celles-ci participent toutes d'une volonté de re-réglementer une mondialisation aujourd'hui soumise aux diktats d'un capitalisme financier totalement libre de tous ses mouvements, fussent-ils les plus erratiques.

POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

CFDT - Emmanuel Mermet - 4 bd de la Villette 75955 Paris cedex 19 - Tel : 01 42 03 80 84 - E-mail : emermet@cfdt.fr

CFE-CGC - Francine Didier - 59/63 rue du Rocher 75008 Paris - Tel : 01 55 30 12 12 - E-mail : didier@cfecgc.fr

CFTC - Philippe Arondel - 13 rue des Ecluses St Martin -75483 Paris cedex 10 - Tel : 01 44 52 48 55 - E-mail : parondel@cftc.fr

CGT - Fabrice Pruvost - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex - Tel : 01 48 18 80 00 (poste 9266) - E-mail : f.pruvost@cgt.fr

CGT-FO - Luc Bersegeay - Secteur économique - 141 av. Du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01 40 52 84 47
E-mail : marie-suzie.pungier@force-ouvriere.fr

UNSA éducation - Jean-Louis Besnard - 21, rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex - Tel : 01 48 18 88 64 - E-mail : besn-jl@unsa.org